

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Afsset est en cours d'expertise sur les radiofréquences Elle rendra et restituera publiquement son avis en septembre

Maisons-Alfort, le 4 avril 2009

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) travaille actuellement sur les effets sanitaires des radiofréquences. Elle rendra en septembre prochain les résultats de son expertise scientifique et les publiera en intégralité.

Ce travail a été commandité en août 2007 par les ministères en charge de l'écologie et de la santé qui souhaitaient mettre à jour un avis de 2005 de l'Afsset sur la téléphonie mobile.

Pour cette nouvelle expertise **l'Afsset élargit son travail à toutes les applications radiofréquences**, comme la radio et la télévision, la téléphonie mobile ou les nouvelles technologies comme le Wi-Fi, WiMAX et la télévision mobile personnelle.

Son travail se fonde sur une revue intégrale et actualisée de la littérature scientifique sur les effets biologiques et sanitaires des radiofréquences, qu'elle soit publiée dans des revues internationales à comité de lecture ou non, et des rapports internationaux. Plus de 600 articles ont été recensés. Les experts **réalisent actuellement une méta-analyse de l'ensemble des études** épidémiologiques. Cette méthode de comparaison des articles permet de mieux faire émerger une tendance qui n'apparaîtrait pas de façon claire dans aucun des articles pris séparément. **L'Afsset s'efforcera dans son avis de mettre en lumière les faits scientifiques établis comme les incertitudes résiduelles. Elle fera des recommandations quant à la gestion de ces risques, notamment sur la base d'une revue comparée des dispositifs réglementaires dans les autres pays européens.**

L'Afsset applique la méthode de l'expertise collective : un groupe de travail a été constitué pour traiter le sujet. Ses membres ont été recrutés par appel public à candidature, sur la base de leur compétence et de leur indépendance. Ils se devaient de faire une « déclaration publique d'intérêts » justifiant de l'absence de tout lien d'intérêt - direct ou indirect - avec les entreprises du domaine des radiofréquences.

Pour cette expertise, le groupe de travail a décidé de s'associer plusieurs experts en sciences humaines et sociales afin de bénéficier d'une approche sociétale de la problématique radiofréquences. Un observateur mandaté par les associations suit les réunions du groupe de travail.

Le groupe de travail recourt à de nombreuses auditions, de scientifiques européens, de médecins, d'associations et de professionnels afin de connaître leurs travaux réalisés et en cours, ainsi que leurs attentes face à cette expertise.

Leurs travaux seront présentés en fin de parcours au « comité d'experts spécialisés » de l'Afsset, dédié aux questions sanitaires des « agents physiques ». Chacun des 27 scientifiques présents au sein de ce comité aura à analyser et à critiquer la méthode et la structure de la recherche disponible, sur la base de la compétence de sa discipline. A l'issue de cette expertise, l'Afsset rédigera son avis. La communication sur les résultats aura lieu seulement à ce moment là.

Ce travail doit répondre aux exigences de l'agence en matière de transparence, de traçabilité et d'exhaustivité. Les travaux seront intégralement rendus publics. Ils seront aussi restitués aux parties prenantes par l'Afsset, conformément à sa mission d'information.

En fin d'année 2009, l'agence complétera le travail sur les champs électromagnétiques en rendant une autre expertise sur les basses fréquences.

Contactez le Service de presse

Céline Delysse et Nathalie Lonnel : 01 56 29 13 77 ; presse@afsset.fr

Pour consulter nos travaux avis et notre programme:

Les sites de l'Afsset

www.afsset.fr

L'Observatoire des Résidus de Pesticides : www.observatoire-pesticides.gouv.fr

Le portail Santé Environnement Travail : www.sante-environnement-travail.fr

Le site dédié à la substitution des CMR : www.substitution-cmr.fr

A propos de l'Afsset

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) est une Agence publique d'expertise scientifique elle vise à **assurer la protection de la santé humaine** et a pour mission de :

- **évaluer les risques sanitaires** dans les domaines de l'environnement et du travail.
La plupart des expertises de l'agence concernent des sujets sensibles (**amiante**, fibres céramiques réfractaires, particules diesel, produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, **champs électromagnétiques**, etc.) ou sujets émergents (**nanotechnologies**, résidus de médicaments dans l'eau).
- fournir un **appui technique aux ministères** pour préparer la réglementation ;
- **coordonner un réseau de 21 organismes publics scientifiques** et de conduire avec eux toute analyse nécessaire d'évaluation des risques sanitaires (organismes cités par l'article R 1336-2 du code de la santé publique : Afssa, InVS, Ineris, INRS, Ifremer, Météo France...)
- **exercer une veille scientifique** sur les connaissances nouvelles ;
- **financer des programmes de recherche scientifique** dans les domaines de sa compétence.
L'agence est devenue le principal organisme public de financement de la recherche en santé au travail et santé-environnement avec 18 M€ versés depuis sa création et un appel à projets de recherche par an ;
- **contribuer à l'information**, à la formation et à la diffusion d'une documentation scientifique et technique et **au débat public** sur la sécurité sanitaire liée à l'environnement et au travail ;

L'agence exerce également le rôle principal dans la coordination de l'expertise française pour évaluer les risques liés **aux substances et aux produits chimiques** au niveau européen (Biocides, REACH). Elle sera fusionnée le 1^{er} juillet 2009 avec le BERPC, organisme public qui partageait avec elle l'évaluation des risques des produits chimiques dans le cadre du règlement européen REACH.

L'agence travaille selon les principes de l'expertise collective : tous ses travaux sont validés par un de ses sept comités d'experts spécialisés. Chacun réunit une fois par mois une vingtaine de scientifiques de toutes les disciplines pertinentes. Au total **400 scientifiques extérieurs collaborent aux travaux de l'agence**. L'agence applique la norme NFX 50-110 de qualité en expertise.

L'Afsset est un établissement public administratif de l'État, placé sous la tutelle des ministres de l'écologie, du travail et de la santé. Elle dispose d'un budget de 25 M€ pour 2009 et emploie 130 agents. Elle a signé avec l'Etat un **contrat d'objectifs et de moyens** pour la période 2008 - 2011 articulé autour de 9 orientations stratégiques. Elle suit 55 indicateurs chaque trimestre.

L'Afsset est administrée par un conseil d'administration, au sein duquel sont représentés ses ministères de tutelles et l'ensemble des parties prenantes de la société (représentants des employeurs, des salariés, des associations de défenses des victimes de l'amiante, de l'environnement et des consommateurs). Elle dispose d'un conseil scientifique.